

BAIE-VERTE, CANAL DE LA:—Résolution rapportée du comité des subsides, que \$1,000,000 soit accordé pour subvenir à cette entreprise ; amendement par M. Mackenzie (Lambton) ; adoptée telle qu'amendée, 210.

BANQUE DU HAUT CANADA :—Voir *Documents*, 3.

BANQUE, COMMERCE de:

1. Comité permanent nommé, 54, 63. Membres ajoutés, 67. Bills à lui renvoyés, 109, 140, 153, etc.
2. Ses rapports sur différents bills, 169, 205, 212, 222, 235, 246, 257, 260, 269, 295, 318, 327, 349.
3. Bill pour amender l'acte concernant les banques et le commerce de banque, 114. Examiné en comité ; rapport de progrès, 159. Amendé en comité ; rapporté, adopté ; passé, 185. Par le Sénat, avec un amendement ; examiné et adopté, 239. S. R., 366. (38 Vic., c. 17.)
Voir *Documents*, 2, 3.

BANQUE IMPÉRIALE DU CANADA :—Pétition demandant l'autorité de s'unir à la banque du district de Niagara, 151. Avis, 169. Bill ; du Sénat, 210. Lu, 211. Renvoyé à un comité, 214. Rapporté avec des amendements, 269. Examiné et amendé en comité ; rapporté ; adopté, 300. Le Sénat accepte les amendements, 325. S. R., 367. (38 Vic., c. 61.)

BAPTEMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Voir *Documents*, 4.

BASSINS DE CARÉNAGE :

1. Bill concernant le bassin de carénage dans le havre de Québec, 264. Examiné et amendé en comité ; rapporté ; adopté ; passé, 296. Par le Sénat, avec des amendements, 359. Examinés et adoptés, 360. S. R., 368. (38 Vic., c. 56.)
2. La Chambre en comité sur une résolution au sujet de la construction d'un bassin de carénage à Québec ; résolution rapportée, 275. Adoptée, 276. Renvoyée au comité du bill ci-dessus, 296. Voir *supra*, 1.
Voir *Documents*, 36, 38.

BAVARIAN, STEAMER:—Voir *Documents*, 115.

BEAUHARNOIS, CANAL :—Pétition des paroisses de St. Zotique et voisines, demandant qu'il soit pris des mesures pour assécher les marais formés au nord du lac St. François, par la construction de la digue à la tête de ce canal ; rejetée, 287.

BELLEVILLE A LA RIVIERE DES OUTAOUAIS, CH. DE FER DE :—Pétition pour un acte constitutif, 90.

BERTHIER :—Avis de résignation d'Anselme Homère Pâquet, écrivain, député de ce district, 62. Duplicata du certificat de l'élection d'E. Oct. Cuthbert, écrivain ; motion, que tout en lui permettant de prendre son siège, la Chambre recommande qu'à l'avenir la règle exigeant la production du certificat ordinaire soit maintenue, 170. Il prend son siège, *ibid.* Certificat de son élection, 179.